

CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONCOURS ET EXAMENS ORGANISES EN 2012 (sous réserve de modifications règlementaires)

GRADE	Concours ou Examen	Cat.	Organisateur	Téléphone	Site Internet	Pré-inscription ou retrait des dossiers	Date limite de dépôt	Epreuves Ecrites	SPECIALITES
ATTACHE TERRITORIAL	Concours	A	CDG 33 - Immeuble Emeraude - 12 rue du Cardinal Richaud 33049 BORDEAUX Cedex	05 56 11 94 30	www.cdg33.fr	du 22 mai au 13 juin 2012	28/06/2012	14/11/2012	
	Externe	Ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.							
	Interne	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics, les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la FPT.							
TECHNICIEN PRINCIPAL 2ème classe	Concours	B	CDG 31 - 1 rue G. Marconi BP 94424 31405 TOULOUSE Cedex	05 81 91 93 00	www.cdg31.fr	du 20 mars au 18 avril 2012	26/04/2012	27/09/2012	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
	Concours	B	CDG 40 - 175 Place de la Caserne Bosquet 40002 MONT DE MARSAN Cedex	05 58 85 80 00	www.cdg40.fr	du 20 mars au 18 avril 2012	26/04/2012	27/09/2012	Réseaux, voirie et infrastructures
	Concours	B	CDG 64 - rue Auguste Renoir BP 609 64006 PAU Cedex	05 59 84 40 40	www.cdg64.fr	du 20 mars au 18 avril 2012	26/04/2012	27/09/2012	Prévention et gestion des risques, hygiène et restauration
	Concours	B	CDG 66 - 6 rue de l'Ange BP 901 66901 PERPIGAN Cedex	04 68 34 88 66	www.cdg66.fr	du 20 mars au 18 avril 2012	26/04/2012	27/09/2012	Espaces verts et naturels
	Externe sur titre avec épreuves	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente correspondant à l'une des spécialités ouvertes.							
	Interne sur épreuves	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics effectifs.							